Université de Montréal | Plan de cours

Information générale

Cours	
Titre	**Écologie et Environnement**
Sigle	**BIO1803**
Site StudiUM	
Faculté / Département	Faculté des Arts et Sciences / Département de sciences biologiques
Trimestre / Année	Automne 2023
Déroulement du cours	Cours magistral tous les vendredi, du 11 janvier au 19 avril, de 08h30 à 11h30 au **A-3502.1 MIL Sciences pav. B du** campus MIL (1375 avenue Thérèse Lavoie-Roux).
Charge hebdomadaire	4 heures (Cela peut être de la révision du cours, lecture dans le livre de référence)

Enseignant(e)	
Nom et titre	Cindy Bouchard, PhD, Chargée de cours
Coordonnées	cindy.bouchard.1@umontreal.ca
Disponibilités	Vous pouvez me contacter via courriel.

Description du cours	
Description simple	Climat, environnements aquatiques et terrestres, interactions entres espèces, communautés et écosystèmes, biomes terrestres et aquatiques, cyclage des nutriments, changements climatiques
Place du cours dans le programme	Ce cours est réservé aux étudiants du baccalauréat en sciences biologiques et programmes connexes.

Apprentissages visés

Objectifs généraux
Développer une vision générale des facteurs abiotiques influençant les processus écologiques; de la structure et du fonctionnement des populations et communautés; de la structure et du fonctionnement des principaux types d'écosystèmes; des principaux problèmes environnementaux menaçant ces écosystèmes; de la contribution de l'écologie à la compréhension de ces problèmes et à la gestion durable des écosystèmes.

Objectifs d'apprentissage
À la fin du cours, l'étudiant.e devrait être en mesure de : • Comprendre les processus d'adaptation et connaitre les types de traits qui peuvent être des adaptations • Synthétiser, communiquer et appliquer ces connaissances à l'étude de différentes espèces d'intérêts et en conservation de la biodiversité.

Calendrier

Séances (dates et titres)	Contenus	Activités et évaluation
8 sept 23	1. Introduction, climat	
15 sept 23	2. Climat (suite) et Environnement aquatiques	
22 sept 23	3. Environnement terrestres et populations	
29 sept 23	4. Populations (suite) et Interactions entre espèce	
6 oct 23	5. Interaction entre espèces (suite)	
13 oct 23	6 Interaction entre espèces (suite)	
20 oct 23	**Relâche pas de cours**	
27 oct 23	7. Communauté et biomes terrestres	
3 nov 23	**INTRA**	**8h30 à 11h20 (45%)**
10 nov 23	8. Biomes aquatiques	
17 nov 23	9. Décompositoin et cyclage des nutriments	
24 nov 23	10. Cycles biogéochimiques	
1 déc 23	11. Pollution et développement durable	
8 déc 23	12. Chagement climatique	
22 déc 23	**EXAMEN FINAL**	**8h 30 à 11h20 (40%)** **Rendre le formulaire et les preuves du bénévolat avant 9h00 sur StudiUM.**

Attention ! Exceptionnellement, l'enseignant(e) peut apporter des modifications aux dates des évaluations. Le cas échéant, l'enseignant(e) doit obtenir l'appui de la majorité des étudiant(e)s de sa classe. Veuillez vous référer à l'article 4.8 du Règlement des études de premier cycle et à l'article 28 du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales.

Évaluations

Activités	Critères	Dates	Pondérations
Examen Intra	45 questions portant sur les notions présentées en classe. La compréhension de la matière et l'établissement des liens entre les chapitres sont importants. **Contenu du cours 1-7**. À livre ouvert sur StudiUM.	3 nov 8h30 à 11h20	45 %
Examen final	40 questions portant sur les notions présentées en classe. La compréhension de la matière et l'établissement des liens entre les chapitres sont mportants. **Contenu du cours 8-12.** . À livre ouvert sur StudiUM.	22 déc 8h30 à 11h20	40 %
Bénévolat	De 6 à 8 heures de bénévolats dans pour un organisme sans but lucratif ou via une initiative personnelle. Preuve de l'activité et formulaire à remplir	À rendre maximum le 22 décembre 9h00 sur StudiUM.	15 %

Les examen (non-cumulatifs) peuvent comporter des (i) questions à choix multiples, (ii) « vrai ou faux », sans pénalités. **Ces évaluations doivent être faites individuellement.**

Consignes et règles pour les évaluations	
Absence à une évaluation	La justification d'une incapacité à réaliser un examen est obligatoire. Voir les articles 9.7 et 9.9 du Règlement des études de premier cycle. En cas de raison justifiée, il y aura un examen différé. Notez que l'examen différé pourrait avoir un format différent. **Enc as d'absence justifiée pour l'examen intra, il n'y aura pas d'examen différé, mais l'examen comportera pour 85% de la note finale, sera cumulatif de la matière et aura 50 questions.**
Dépôts des travaux	Les travaux sont à déposer sur StudiUM avant la date et l'heure indiquée dans ceux-ci et sur le calendrier. Les travaux en retard devront tout de même être déposé sur StudiUM et auront **une pénalité de 1% par heure** entamé de retard.
Matériel autorisé	Matériel permis pour les examens. Le bénévolat peut se faire en équipe, mais chaque participant doit rendre un formulaire et des preuves. Toute copie identique en tout ou en partie sera considéré comme un cas de plagiat et référé comme tel auprès de la faculté.
Seuil de réussite exigé	Le seuil de réussite pour ce ocurs est de 50%. Vous trouverez le tableau de conversion de notes (de pourcentage à lettre) dans le StudiUM du cours.

Rappels

Dates importantes	
Modification de l'inscription	20 sep 2023
Date limite d'abandon	17 nov 2023
Fin du trimestre	22 déc 2023

Attention ! En cas de différence entre les dates inscrites au plan de cours et celles publiées dans le Centre étudiant, ces dernières ont préséance. Accédez au Centre par le Bureau du registraire pour trouver l'information. Pour les cours à horaires atypiques, les dates de modification de l'inscription et les dates d'abandon peuvent être différentes de celles des cours à horaires réguliers.

Rappels

Utilisation des technologies en classe	
Enregistrement des cours	L'enregistrement sonore du cours peut être permis après autorisation de l'enseignant. Notez que la permission d'enregistrer NE donne PAS la permission de diffuser l'enregistrement.

Ressources

Ressources obligatoires	
Documents	Les notes de cours (présentation PDF) sont disponibles sur le studiUM du cours. **Il n'y a aucun livre obligatoire**

Ressources complémentaires	
Documents	Ricklefs R, Relyea R. 2019. Écologie: l'économie de la nature. De Boeck Supérieur, Louvain-la-neuve. Pg. 556 Smith TM, Smith RL, Waters I. 2014. *Elements of Ecology: Canadian Edition*. Person, Toronto. Pg. 645

N'oubliez pas ! Vous pouvez profiter des services des bibliothécaires disciplinaires.

Soutien à la réussite De nombreuses activités et ressources sont offertes à l'Université de Montréal pour faire de votre vie étudiante une expérience enrichissante et agréable. La plupart d'entre elles sont gratuites. Explorez les liens ci-dessous pour en savoir plus.	
Centre de communication écrite	http://cce.umontreal.ca/
Centre étudiant de soutien à la réussite	http://cesar.umontreal.ca/
Services des bibliothèques UdeM	https://bib.umontreal.ca
Soutien aux étudiants en situation de handicap	http://bsesh.umontreal.ca/

Cadres règlementaires et politiques institutionnelles

Règlements et politiques Apprenez à connaitre les règlements et les politiques qui encadrent la vie universitaire.	
Règlement des études Que vous soyez étudiant(e) régulier(ère), étudiant(e) libre ou étudiant(e) visiteur(se), connaitre le règlement qui encadre les études est tout à votre avantage. Consultez-le !	http://secretariatgeneral.umontreal.ca/documents-officiels/reglements-et-politiques/reglement-des-etudes-de-premier-cycle/ http://secretariatgeneral.umontreal.ca/documents-officiels/reglements-et-politiques/reglement-pedagogique-de-la-faculte-des-etudes-superieures-et-postdoctorales/
Politique-cadre sur l'intégration des étudiant(e)s en situation de handicap Renseignez-vous sur les ressources disponibles les mieux adaptées à votre situation auprès du Bureau de soutien aux étudiant(e)s en situation de handicap (BSESH). Le deuxième lien ci-contre présente les accommodements aux examens spécifiques à chaque école ou faculté.	https://secretariatgeneral.umontreal.ca/public/secretariatgeneral/documents/doc_officiels/reglements/administration/adm10_25-politique-cadre_integration_etudiants_situation_handicap.pdf http://www.bsesh.umontreal.ca/accommodement/index.htm

Intégrité, fraude et plagiat

Problèmes liés à la gestion du temps, ignorance des droits d'auteurs, crainte de l'échec, désir d'égaliser les chances de réussite des autres – aucune de ces raisons n'est suffisante pour justifier la fraude ou le plagiat. Qu'il soit pratiqué intentionnellement, par insouciance ou par négligence, le plagiat peut entrainer un échec, la suspension, l'exclusion du programme, voire même un renvoi de l'université. Il peut aussi avoir des conséquences directes sur la vie professionnelle future. Plagier ne vaut donc pas la peine !

Le plagiat ne se limite pas à faire passer un texte d'autrui pour sien. Il existe diverses formes de manquement à l'intégrité, de fraude et de plagiat. En voici quelques exemples :

- Dans les travaux : Copier un texte trouvé sur Internet sans le mettre entre guillemets et sans citer sa source ; Soumettre le même travail dans deux cours (autoplagiat) ; Inventer des faits ou des sources d'information ; Obtenir de l'aide non autorisée pour réaliser un travail.
- Durant les évaluations : Utiliser des sources d'information non autorisées ; Obtenir des réponses de façon illicite ; S'identifier faussement comme un(e) étudiant(e) du cours.

Site Intégrité	https://integrite.umontreal.ca/accueil/
Les règlements expliqués	https://integrite.umontreal.ca/reglements/les-reglements-expliques/